

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 005-210500062-20260430-D2026_04_47-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-47

Objet de la Délibération :

**Affectation des résultats du
Compte Financier Unique 2025
du budget de l'eau.**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline
BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis
FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion
NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice
PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre
RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY,
Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Soit 19 votants

**Date de convocation :
23 AVRIL 2026**

Secrétaire : Françoise BRUNET

Vu le vote de la délibération ayant procédé au vote du Compte Financier Unique 2025 du budget de l'eau lors du conseil municipal du 30 avril 2026 ;

Vu les résultats constatés, à savoir : un excédent d'exploitation de 40 586,96 €, un excédent d'investissement de 46 229,41 € et un solde négatif de reste à réaliser de 58 862,68 € ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, *à l'unanimité (19 voix pour)* :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 pour un montant de 12 633,27 € au compte R 1068 du BP 2026,
- Le report de l'excédent de fonctionnement 2025 déduction faite de l'affectation d'une partie du résultat, pour un montant de 27 953,69 € au compte R002 du BP 2026,
- Le report de l'excédent d'investissement 2025 de 46 229,41 € au compte R 001 du BP 2026.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 005-210500062-20260430-D2026_04_47-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**